



CONSEIL D'ÉTAT

section de législation

avis 65.252/4
du 30 janvier 2019

sur

un avant-projet de décret de la Communauté germanophone
'portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région
wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert
d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne
en lien avec le logement et l'aménagement du territoire'

Le 22 janvier 2019, le Conseil d'État, section de législation, a été invité par le Ministre-Président du Gouvernement de la Communauté germanophone à communiquer un avis, dans un délai de trente jours, sur un avant-projet de décret 'portant assentiment à l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire'.

L'avant-projet a été examiné par la quatrième chambre le 30 janvier 2019. La chambre était composée de Martine BAGUET, président de chambre, Bernard BLERO et Wanda VOGEL, conseillers d'État, et Anne-Catherine VAN GEERSDAELE, greffier.

Le rapport a été présenté par Benoît JADOT, premier auditeur chef de section.

L'avis, dont le texte suit, a été donné le 30 janvier 2019.

*

L'avant-projet de décret à l'examen tend à porter assentiment à un texte présenté comme étant « l'accord de coopération entre la Région wallonne et la Communauté germanophone relatif au transfert d'une partie des compétences énergie de la Région wallonne en lien avec le logement et l'aménagement du territoire ».

Il ressort du dossier que cet accord n'est, pour le moment, qu'à l'état de proposition. Il n'est, du reste, ni daté ni signé par les deux parties.

Aussi, la demande d'avis est prématurée et, partant, irrecevable.

LE GREFFIER

LE PRÉSIDENT

Anne-Catherine VAN GEERSDAELE

Martine BAGUET